

Elevage



Dressage et conduite de chien de troupeau

Public :

Paysans et paysannes installés, porteurs et porteuses de projet.

Pré-requis : Aucun

Objectif pédagogique :

Consolider les couples maîtres/ses-chiens dans le dressage et la conduite du chien en vue d'une utilisation adaptée à l'élevage de petits ruminants.

Date : 20 octobre 2020

Horaires : de 9h00 à 17h00

Lieu : Les Paluds-de-Noves, chez Eric Veyrier (à confirmer)

Intervenants : Didier Fischer, éleveur et formateur en conduite de chiens de troupeau, moniteur Société Centrale Canine

Mode de validation :

Une attestation de présence sera délivrée.

Paysan(ne)s et porteurs(ses) de projet formez-vous !

PROGRAMME

✿ Être en capacité de conduire le troupeau dans un grand espace en indiquant des directions au chien.

Conduite du troupeau en dehors du cercle, réalisation d'un slalom, aller chercher des brebis isolées.

✿ Approfondir la conduite du chien de troupeau.

Modalités de dressage et de conduite du chiens de troupeau sur des actions précises : recherche d'animaux égarés, tri des animaux, passage dans des lieux étroits.

Méthode pédagogique

Le formateur observe chaque stagiaire avec son chien réaliser l'exercice et peut intervenir si besoin pour en préciser des aspects non acquis. Les stagiaires effectuent à tour de rôle chaque exercice.

Le formateur, après chaque passage, fait un retour à l'ensemble du groupe en s'appuyant sur les aspects théoriques présentés en début de formation.

Moyens matériels : un lot de 5 à 7 brebis, des parcs clôturés de différentes tailles et à l'intérieur d'un parc un cercle de dressage.



Inscrivez-vous auprès de **l'ADEAR 13** au
04.90.55.17.86 ou **contact@adear13.com**

Nos formations ont un coût de 140€/jour. Les agriculteurs (chef d'exploitation, cotisant solidaire, conjoint collaborateur, aide familial), et les personnes en démarche d'installation munies d'une attestation délivrée par le PAI sont pris en charges par le Vivéa et y ont gratuitement accès.